

Guide stagiaires
Techniciens et
Techniciennes de
laboratoire

Guide stagiaires Adjoints et Adjointes techniques de laboratoire

2021-2022



Formation initiale

Service commun des laboratoires



## Notre vision du syndicalisme

A Bercy, la fédération Solidaires Finances et les syndicats qui la composent, dont Solidaires CCRF & 5CL portent un syndicalisme atypique dans son fonctionnement, et fondamentalement proche des personnels.

#### Solidaires c'est:

- Un syndicalisme de défense des intérêts matériels et moraux des collègues, et de transformation sociale.
- Un syndicalisme de promotion de l'égalité qui œuvre pour une société solidaire, tolérante et qui rejette toute forme de discrimination.
- Un syndicalisme indépendant au regard des instances politiques, philosophiques ou religieuses.
- Un syndicalisme démocratique, où chacun·e peut s'exprimer ou s'engager, ce sont les adhérent·es et les militant·es qui décident des revendications et des moyens d'action.
- Un syndicalisme dans lequel il n'y a pas de petit syndicat : un syndicat = une voix ! Si notre syndicat n'a pas d'obligation de résultats, il a une obligation de moyens : défendre les agents et les agentes, défendre les missions de service public, se battre pour un monde meilleur !
- Un syndicalisme de lutte, qui ne se cantonne pas dans un jeu de rôles avec le pouvoir, mais s'efforce de construire les rapports de force sans lesquels rien n'est possible, localement ou nationalement.

Le syndicalisme Solidaires est solidement implanté à Bercy : Solidaires Finances est la première fédération du ministère, et au travers de ses syndicats, représente et porte la parole des personnels dans tous les Comités Techniques au sein des grandes directions et services (DGFiP, Douane, DGCCRF, SCL, INSEE et Administration Centrale) et dans toutes les instances paritaires pour y défendre les missions du Ministère Economique et Financier, les personnels, leurs statuts, leurs carrières, leurs conditions de travail et dans le cadre de l'action sociale leurs conditions de vie hors du travail.

Solidaires Fonction Publique porte le principe d'une Fonction Publique garantissant une égalité de traitement de toutes et tous, avec des personnels dont la neutralité et l'impartialité sont permises par un statut protecteur contre le fait du prince.

Dans la Fonction Publique comme dans le monde du travail actuel, en général, l'humain n'est pas au centre de préoccupations des dirigeant-es : pression sur les objectifs, discours culpabilisants et dévalorisants, marchandisation et casse des services publics, alignements vers le bas des droits sociaux... Le SCL et la DGCCRF ne sont pas épargnés!

L'Union syndicale interprofessionnelle Solidaires combat les réformes qui mettent à bas les mécanismes de solidarités qui ont permis l'amélioration des conditions de vie et la réduction des inégalités jusqu'au tournant des années 80. Des outils pourtant plus que jamais d'actualité alors que la pandémie de Covid-19 a démontré l'urgence d'opérer enfin le choix de la justice sociale, fiscale et environnementale!

# Chère collègue, Cher collègue,

Tout d'abord, toutes nos félicitations pour ton admission au concours d'Adjoint·es techniques de laboratoire ou de Technicien·nes de laboratoire du SCL!

Réussir un concours, obtenir une promotion, ce n'est jamais chose facile, et tu as franchi une étape primordiale.

**Solidaires CCRF & SCL** sera à tes côtés dans toutes les étapes de ta carrière. Pour t'accompagner dans ton année de scolarité nous avons élaboré ce guide qui te permet d'obtenir des informations sur les thèmes suivants :

scolarité et prise de poste page 4
rémunération pages 5 à 8
carrière pages 9 et 10
action sociale, droits syndicaux page 11

**Solidaires LCRF & 5CL** est la deuxième organisation syndicale du SCL avec 27,27 % des suffrages aux dernières élections professionnelles de décembre 2018 (écart d'une voix par rapport à la première organisation). Depuis la création du SCL en 2007, notre syndicalisme n'a pas cessé de progresser d'élection en élection.

Côté CCRF, **50** lidaires CCRF **& 5**CL est, depuis 2011, la première organisation syndicale au Comité Technique (le CT a compétence sur tous les sujets d'ordres généraux : organisations des services, textes généraux en matière de gestion des agent·es...) avec 34,84 % des voix.

**Solidaires CCRF & SCL**, c'est de l'information sur les carrières, du soutien aux agent·es, et c'est surtout un syndicat qui s'engage pour défendre des missions qui nous tiennent à cœur, missions mises à mal depuis des années notamment par des suppressions d'effectifs.

**Solidaires CCRF & SCL** tient également informé l'ensemble des personnels pendant toute l'année, de l'actualité directionnelle, Fonction Publique et interprofessionnelle, par message ou lors des réunions

Tu peux nous contacter par mél à l'adresse solidaires@dgccrf.finances.gouv.fr ou par téléphone au 01.43.56.13.30

Et n'hésite pas à consulter les dernières actualités sur le site internet <u>www.solidaires-ccrf-scl.org</u>, sur lequel tu trouveras toutes les fiches carrières du Guide de l'Agent·e. Ces documents sont régulièrement mis à jour pour t'aider au quotidien.

Solidairement, Le Bureau Sational

# La scolarité et la première affectation

Ton année de formation sera partagée entre une formation dans les laboratoires (11 mois) et une formation théorique (1 mois) à l'Ecole Nationale des Douanes (END) lors de laquelle une épreuve notée conditionnera pour partie ta titularisation, la seconde partie étant une note du Responsable d'Etablissement du laboratoire dans lequel tu fais la partie pratique de ton année de formation initiale.

A la fin de cette année de stage, l'administration prononcera la titularisation de celles et ceux qui auront satisfait à une évaluation positive de leur année. L'administration pourra également proposer une prolongation de stage si elle le juge nécessaire pour l'un ou l'une des stagiaires. Enfin une Commission Administrative Paritaire (CAP) sera saisie et aura à se prononcer sur une demande de non-titularisation faite de l'administration.

**Solidaires CCRF & SCL** prône le principe de la « seconde chance » systématique via la prolongation du stage ou le redoublement.

A tout moment de la scolarité, si tu rencontres des difficultés, n'hésite pas à nous contacter. Nous serons à tes côtés pour te défendre et t'aider.

Période de scolarité	La scolarité se déroule sur 12 mois au total. De fin janvier 2022 à fin février à l'END de Tourcoing pour la partie théorique de ta formation. Le reste de l'année se déroule dans ton laboratoire d'affectation.
Formation théorique	Décomposée en 6 modules : le Ministère, le Statut de la Fonction Publique, les aspects réglementaires, une présentation des deux administrations de rattachement (DGCCRF et Douane), le SCL et la gestion.  Pour le SCL, sont développées principalement les thématiques ayant trait à la qualité, au système informatique (NIL), aux Ressources Humaines, et à l'approfondissement de certaines thématiques comme celle relative aux stupéfiants par exemple.
Epreuves	Chacun des modules fait l'objet d'une évaluation sous forme de QCM à la fin du stage (coef. 2).
Affectation	L'administration propose, après la publication de la liste des admis·es, une liste des postes à pourvoir. Les candidat·es les classent dans l'ordre de leur choix. L'administration contacte alors les candidat·es dans l'ordre de leur classement au concours.

# La prise de poste

Sache que dans le cadre de ta prise de poste, tu auras le droit à plusieurs prestations issues de l'action sociale ministérielle (<u>voir la brochure éditée par notre fédération Solidaires Finances</u>), et notamment à l'aide à la première installation, qui est versée sur 3 ans maximum sous conditions de ressources.

Nous attirons ton attention sur le fait que cette prestation n'est pas cumulable avec l'aide interministérielle à la première installation (que tu pourrais éventuellement solliciter dès maintenant), et dont le montant est bien moindre. Nous t'incitons donc à te renseigner attentivement sur tes droits à l'action sociale. Tu peux contacter utilement le service d'action sociale départemental et consulter le site internet de l'ALPAF (Association pour le Logement des Personnels des Administrations Financières) à l'adresse suivante : <a href="www.alpaf.finances.gouv.fr/cms/accueil/lalpaf.html">www.alpaf.finances.gouv.fr/cms/accueil/lalpaf.html</a>

## La rémunération

Il est difficile de déchiffrer sa feuille de paye sans la notice ad hoc! Les paramètres sont multiples : externe ou interne, indices de rémunération, résidence administrative...

#### L'espace numérique sécurisé de l'agent public de l'État (ENSAP).

Un profil est créé dès ton entrée dans l'administration. Tu trouveras notamment tes fiches de paye dans cette application. Petit conseil, pense à associer ton compte à une adresse mail permanente personnelle car tu vas probablement changer de boite mail professionnelle au cours de ta carrière.

#### Pour l'heure, voici les éléments essentiels à connaître sur ta rémunération.

Le traitement brut mensuel est obtenu en multipliant la valeur du point d'indice 4,686 € (depuis le 1er février 2017) par le nombre de points d'indice de ton échelon :

Technicien·ne de classe normale stagiaire «pur externe» : 4,686 € x 343 points = 1607,30 € Adjoint·e technique de laboratoire stagiaire « pur externe » : 4,686 € x 343 points = 1607,30 €

Nota : depuis le 01/01/2022, l'indice de début de carrière est identique pour ces deux grades.

Pour obtenir le montant du traitement mensuel net, avant prélèvement à la source des impôts (montant en bas de la fiche de paie), il faut diminuer le traitement brut des retenues pour :

- Pension Civile (retraite des fonctionnaires): 11,10 %
- Contribution Sociale Généralisée (CSG): 9,2 %, (calculés sur 98,25 % du traitement brut et de l'IMT\*)
- Contribution Remboursement de la Dette Sociale (CRDS): 0,5 %
- $\bullet$  Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) : 5 % calculée sur les primes et les indemnités mais également sur l'Indemnité de Résidence, le SFT\*
- Mutuelle : montant variable en fonction des choix de chacun.

L'inflation sur la période 2010 à 2019 a été, selon l'INSEE, de 11,7 %. Sur la même période, la valeur du point d'indice n'a été augmentée que de 0,6 % au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et au 1<sup>er</sup> février 2017. La valeur du point ne suit donc pas l'inflation et ce n'est pas les dernières revalorisations salariales qui permettent d'endiguer l'érosion continuelle du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Cette dernière s'est également accrue par de nouveaux prélèvements et des hausses cumulées :

- Les prélèvements de la CSG et de la CRDS ont augmenté de 2,10 %
- La mise en place de la Retraite Additionnelle Fonction Publique ponctionne les primes d'une cotisation de 5 % (plafonnée à 20 % du traitement indiciaire) qui alimente le fond de pension qui gère ce dispositif de retraite additionnelle
- A la suite des réformes sur les retraites, le taux de cotisation de la Pension Civile est passé de 8,12% à 11,10% au  $1^{\rm er}$  janvier 2020.

La perte du pouvoir d'achat pour les fonctionnaires demeure bien une réalité car la valeur du point est à nouveau gelée.

<sup>\* =</sup> cf. item sur les pages suivantes

### Montant des indemnité de fonctions, de sujetions et d'expertise

	Adjoint∙es Technique de Laboratoire	Technicien∙nes de Classe Normale de Laboratoire
Unité de direction	619,64 €	762,33 €
Laboratoire 75	604,25 €	692,50 €
Laboratoires 13, 59, 69	588,85 €	675,93 €
Autres laboratoires	582,69 €	669,93 €

### Le Supplément Familial de Traitement (SFT)

Prévu par l'article 10 du <u>décret 85-1148 du 24 octobre 1985</u> il est versé chaque mois aux fonctionnaires (stagiaires, titulaires et contractuel·les) ayant au moins un enfant à charge effective et permanente.

Pour être considéré comme enfant à charge ce dernier doit être :

- Agé de moins de 16 ans jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.
- Jusqu'à 18 ans, pour l'enfant dont la rémunération mensuelle n'excède pas 55 % du SMIC (sur la base de 169 heures).
- Jusqu'à 20 ans, dans les limites de rémunération de 55 % du SMIC pour les enfants en apprentissage, en stage de formation professionnelle ou poursuivant leur études. Il en est de même, pour les enfants qui par suite d'infirmité ou de maladie chronique, sont dans l'impossibilité de travailler ainsi que ceux ouvrant droit à l'allocation d'éducation spéciale.

Le SFT n'est pas une prestation familiale de droit commun, mais un supplément de traitement alloué aux fonctionnaires ayant au moins un enfant à charge. Il est soumis à l'impôt sur le revenu. Lorsque les deux parents travaillent dans les services publics, le SFT est versé à un seul parent. Ce choix peut être modifié dans le délai d'un an. Son versement n'est pas automatique, il faut en faire la demande auprès de l'administration.

En cas de congé maladie ou de grève, le SFT est maintenu en totalité. Il varie en fonction du traitement principal et en cas de travail à temps partiel.

Si l'époux-se, partenaire de PACS ou concubin e travaille dans une entreprise privée majoritairement financée sur fonds privés, dont la convention collective prévoit un système similaire alors les deux parents peuvent cumuler cet avantage (SFT et avantage similaire).

Son montant est composé d'une part fixe et d'une part proportionnelle au Traitement Indiciaire Brut de l'agent-e dans la limite de montants plancher et plafond :

Nombre d'enfants	Minimum mensuel	Maximum mensuel
1	2,29	2,29
2	73,79	111,47
3	183,56	284,03
Par enfant supplémentaire	130,81	206,17

En cas de résidence alternée de l'enfant (articles 11 bis, 11 ter du <u>décret 85-1148 du 24 octobre 1985</u>), le SFT peut être partagé par moitié entre les 2 parents sur demande conjointe ou à la demande de l'un d'entre eux.

Si vous faites une demande conjointe de partage, vous ne pouvez demander la modification de ces conditions de versement qu'au bout d'un an, sauf changement des conditions de résidence de l'enfant.

#### Le remboursement domicile/travail

#### Sont pris en charge:

- Les abonnements multimodaux à nombre de voyages illimité et abonnements annuels, mensuels ou hebdomadaires ou à renouvellement tacite à nombre de voyages illimité délivrés par la RATP, la SNCF, les entreprises privées de transport adhérentes de l'organisation professionnelle des transports d'Île-de-France ou tout autre entreprise de transport public de personnes. Le plafond de la prise en charge correspond à 50 % du prix de l'abonnement, sans toutefois excéder la limite de 86,16 € par mois.
- Les forfaits mobilités durables pour l'utilisation d'un cycle ou pour du covoiturage (<u>décret 2020-543</u> <u>du 9 mai 2020</u>). Le montant annuel du forfait s'élève à 200 € à condition d'utiliser l'un des deux moyens de transport éligible au forfait pendant 100 jours de l'année.

### Le régime indemnitaire au SCL

Le système indemnitaire actuel a été mis en place au SCL par le <u>décret 2014-513 du 20 mai 2014</u> et complété par un <u>arrêté du 1<sup>et</sup> août 2018</u>.

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est découpé en 2 parties : IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

Les stagiaires du SCL perçoivent, dès le début de leur stage, les primes correspondant à leur échelon et à la résidence dans laquelle, ils-elles sont affecté·es.

#### Technicienne et Technicien de Classe Normale

Echelon	Indice	Pessac, Illkirch, Rennes Montpellier, Le Havre Guadeloupe, La Réunion	Villeneuve d'Ascq, Oullins, Marseille	Massy	Unité de direction
13	503	780,21	788,62	805,18	904,76
12	477	766,09	774,50	791,06	890,64
11	457	758,39	766,79	783,36	882,94
10	441	758,33	766,74	783,31	882,89
9	431	761,81	770,22	786,78	886,37
8	415	754,49	762,90	779,46	879,04
7	396	742,60	751,01	767,57	867,15
6	381	726,09	735,18	754,82	846,21
5	369	713,76	722,84	742,49	827,72
4	361	702,98	712,06	731,71	810,78
3	355	689,23	698,32	717,96	790,88
2	349	678,06	687,15	706,79	776,63
1	343	669,93	675,93	692,50	762,33

#### Adjointe et Adjoint Technique de Laboratoire

Echelon	Indice	Pessac, Illkirch, Rennes Montpellier, Le Havre Guadeloupe, La Réunion	Villeneuve d'Ascq, Oullins, Marseille	Massy	Unité de direction
12	382	615,60	621,76	637,16	652,55
11	368	604,80	610,95	626,35	641,75
10	356	598,02	604,18	619,58	634,97
9	346	590,08	596,24	611,64	627,03
8	342	584,54	590,69	606,09	621,49
7	338	582,88	589,04	604,44	619,83
6	334	580,48	586,64	602,03	617,43
5	332	579,28	585,44	600,83	616,23
4	330	578,08	584,24	599,63	615,03
3	329	576,88	583,03	598,43	613,83
2	328	575,68	581,83	597,23	612,63
1	327	574,47	580,63	596,03	611,42

### L'indemnité de Résidence (iR)

Prévue par <u>l'article 9 du décret 85-1148 du 24 octobre 1985</u> elle est versée chaque mois aux fonctionnaires stagiaires ou titulaires. Son montant résulte de l'application, au Traitement Indiciaire Brut (TIB) perçu par l'agent·e, d'un taux fonction de la résidence d'affectation (<u>circulaire FP/7 n°1996 2B n°00-1235 du 12 mars 2001</u>). Ainsi, pour le SCL, celles et ceux affecté·es à Marseille et Massy perçoivent 49,06 € / mois (soit 3 % du TIB), à Montpellier, Villeneuve d'Ascq, Illkirch Graffenstaden et Oullins c'est un montant de 16,35 € (soit 1% du TIB), et pour tous les autres laboratoires il n'y a pas d'IR versée.

### Le remboursement des frais de déplacements pendant le stage

Les stagiaires du SCL perçoivent des remboursements de frais tels que définis à l'article 3 du décret <u>n°2006-781 du 3 juillet 2006</u> et par <u>l'arrêté du 3 juillet 2006</u> fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

### L'indemnité Mensuelle de Technicité (İMT)

Elle est versée aux agent es titulaires et stagiaires des Ministères de Bercy. Au SCL, elle s'élève à 94,26 € brut par mois depuis le 1er janvier 2018.

## La carrière

Adjoint∙e Technique de Laboratoire				
Echelon	Indice	Durée		
11	382	-		
10	372	4 ans		
9	363	3 ans		
8	354	3 ans		
7	351	3 ans		
6	348	1 an		
5	345	1 an		
4	343	1 an		
3	343	1 an		
2	343	1 an		
1	343	1 an		

Examen = être au 4ème échelon + 3 ans de service public dans le grade d'ATL ou d'un niveau équivalent

Choix = 6ème échelon et 5 ans de services effectifs dans le grade d'ATL ou d'un niveau équivalent

Laboratoire 2ème classe           Echelon         Indice         Durée           12         420         -           11         412         4 ans           10         404         3 ans           9         392         3 ans           8         380         2 ans           7         370         2 ans           6         365         1 an           5         360         1 an           4         354         1 an           3         346         1 an           2         343         1 an           1         343         1 an	Adjoint∙e Technique Principal de				
12       420       -         11       412       4 ans         10       404       3 ans         9       392       3 ans         8       380       2 ans         7       370       2 ans         6       365       1 an         5       360       1 an         4       354       1 an         3       346       1 an         2       343       1 an	Laboratoire 2ème classe				
11       412       4 ans         10       404       3 ans         9       392       3 ans         8       380       2 ans         7       370       2 ans         6       365       1 an         5       360       1 an         4       354       1 an         3       346       1 an         2       343       1 an	Echelon	Indice	Durée		
10     404     3 ans       9     392     3 ans       8     380     2 ans       7     370     2 ans       6     365     1 an       5     360     1 an       4     354     1 an       3     346     1 an       2     343     1 an	12	420	-		
9 392 3 ans 8 380 2 ans 7 370 2 ans 6 365 1 an 5 360 1 an 4 354 1 an 3 346 1 an 2 343 1 an	11	412	4 ans		
8     380     2 ans       7     370     2 ans       6     365     1 an       5     360     1 an       4     354     1 an       3     346     1 an       2     343     1 an	10	404	3 ans		
7 370 2 ans 6 365 1 an 5 360 1 an 4 354 1 an 3 346 1 an 2 343 1 an	9	392	3 ans		
6 365 1 an 5 360 1 an 4 354 1 an 3 346 1 an 2 343 1 an	8	380	2 ans		
5 360 1 an 4 354 1 an 3 346 1 an 2 343 1 an	7	370	2 ans		
4 354 1 an 3 346 1 an 2 343 1 an	6	365	1 an		
3 346 1 an 2 343 1 an	5	360	1 an		
2 343 1 an	4	354	1 an		
	3	346	1 an		
1 343 1 an	2	343	1 an		
	1	343	1 an		

Adjoint∙e Technique Principal de Laboratoire 1ère classe					
Echelon	Indice Durée				
10	473	-			
9	450	3 ans			
8	430	3 ans			
7	415	3 ans			
6	403	2 ans			
5	393	2 ans			
4	4 380 2 an				
3	368	2 ans			
2	361	1 an			
1 355 1 an					

Choix = 6ème échelon et 5 ans
de service effectif dans le grade
d'ATPL 2 ou d'un niveau

Technicien·ne Classe Normale				
Echelon	Durée	Indice		
13	-	503		
12	4 ans	477		
11	3 ans	457		
10	3 ans	441		
9	3 ans	431		
8	3 ans	415		
7	2 ans	396		
6	2 ans	381		
5	2 ans	369		
4	2 ans	361		
3	2 ans	355		
2	2 ans	349		
1	2 ans	343		

Concours:
Etre au 4ème éch.

+ 3 ans de services effectifs B

Tableau avancement : 1 an dans le 6ème échelon + 5 ans de services effectifs en catégorie B

<u> </u>				
Technicien·ne Classe Supérieure				
Echelon	Durée	Indice		
13	-	534		
12	4 ans	504		
11	3 ans	480		
10	3 ans	461		
9	3 ans	452		
8	3 ans	436		
7	2 ans	416		
6	2 ans	401		
5	2 ans	390		
4	2 ans	379		
3	2 ans	369		
2	2 ans	362		
1	2 ans	356		

Technicien∙ne Classe Exceptionnelle				
Echelon	Durée	Indice		
11	-	587		
10	3 ans	569		
9	3 ans	551		
8	3 ans	534		
7	3 ans	508		
6	3 ans	484		
5	2 ans	465		
4	2 ans	441		
3	2 ans	419		
2	2 ans	404		
1	1 an	392		

Concours:

1 an dans le 5ème échelon + 3 ans de services effectifs B

Tableau avancement : 1 an dans le 6ème échelon + 5 ans de services effectifs en catégorie B

## L'action sociale

Dans ton kit d'accueil **solidaires**, tu trouveras également la brochure de notre fédération ministérielle, Solidaires Finances, sur les thèmes de la restauration collective, du logement, des aides financières et des prêts, de la petite enfance et des loisirs.

A la différence des salarié·es du secteur privé, les fonctionnaires ne bénéficient pas d'un Comité Social d'Entreprise, mais de dispositifs passant par l'action sociale ministérielle ou interministérielle.

Ne néglige surtout pas le contenu de cette brochure! En effet, certaines dispositions (aides, prêts...) sont accessibles dans un temps limité et/ou sous conditions de ressources.

## Les droits syndicaux

Les modalités d'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique, qu'il soit exercé au niveau local comme au niveau national, sont contenues dans le <u>décret n°82-447 du 28 mai 1982</u>.

En tant que fonctionnaire stagiaire, tu as la possibilité de te syndiquer, de participer à des heures mensuelles d'information (HMI), à des réunions syndicales régionales. Tu as également le droit d'exercer le droit de grève. Aucune pratique discriminatoire ne peut être exercée contre toi en raison de ton activité syndicale, qui est un droit garanti à l'ensemble des agent·es stagiaires et titulaires.

### **BULLETIN D'ADHESION** SOLIDAIRES CCRF & SCL

93 bis rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.43.56.13.30 - 06.66.28.91.92 solidaires@dgccrf.finances.gouv.fr http//www.solidaires-ccrf-scl.org

NOM: Grade et échelon :

PRENOM: Résidence administrative :

Adresse personnelle:

Date et signature :

#### **BAREME DES COTISATIONS 2022**

Les stagiaires et les retraité-e-s payent les cotisations de la colonne 50 % La cotisation est gratuite la première année pour les retraité-e-s

		TEMI	PS DE TRAVA	IL ET MONTA	ANTS	
INDICES	100 %	90 %	80 %	70 %	60 %	50 %
Inférieur à 330	56 €	50 €	45 €	39 €	33 €	28 €
331 à 360	68 €	61 €	54 €	48 €	41 €	34 €
361 à 400	79 €	71 €	63 €	56 €	48 €	40 €
401 à 450	95 €	85 €	76 €	66 €	57 €	47 €
451 à 500	106 €	95 €	85 €	74 €	64 €	53 €
501 à 550	121 €	108€	96 €	84 €	72 €	60 €
551 à 600	133 €	120 €	106 €	93 €	80 €	66 €
601 à 650	160 €	144 €	128 €	112€	96 €	80 €
651 à 700	180 €	162€	144 €	126 €	108€	90 €
701 à 851	229€	206 €	183€	160€	137 €	114€
Supérieur à 851	275 €	247 €	220 €	192€	165€	137 €

## Nos réseaux sociaux

## Nous joindre



: @solidairesccrfscl



: @solidairesccrf

93 bis, rue de Montreuil - 75011 PARIS Tél: 01 43 56 13 30

solidaires@dgccrf.finances.gouv.fr

www.solidaires-ccrf-scl.org